

Fonds de recherche
sur la société
et la culture

Québec 

PROGRAMME DE RECHERCHE SUR LA PERSÉVÉRANCE ET LA RÉUSSITE SCOLAIRES 2004-2005

mené en concertation avec
le Ministère de l'Éducation du Québec
le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture

AVIS À LA COMMUNAUTÉ SCIENTIFIQUE

Pour la troisième année consécutive, les partenaires invitent la communauté scientifique à faire une demande de subvention ou de bourse dans le cadre de ce programme. Les personnes intéressées trouveront, dans le document qui suit, les priorités retenues dans ce programme pour l'année 2004-2005. Les personnes ayant obtenu une subvention lors du concours 2003-2004 ne peuvent faire une nouvelle demande à titre de chercheur principal dans ce concours mais sont admissibles à titre de cochercheur.

NOUVEAUTÉS

- Opportunité de faire une demande d'équipe en émergence sur la pédagogie universitaire.
- Bonification des bourses de doctorat et de postdoctorat.

LETTRE D'INTENTION (OBLIGATOIRE) : mercredi 21 avril 2004 à 14 h
DEMANDE DE FINANCEMENT : mercredi 22 septembre 2004 à 16 h

Objectifs du programme	p. 1
Priorités pour 2004-2005	p. 2
Renseignements généraux	p. 5
Dates du concours et période de subvention	p. 6
Description et nature de l'aide financière	p. 7
Lettre d'intention : contenu et critères d'évaluation	p. 8
Demande d'aide financière : contenu et critères d'évaluation	p. 11
Procédure d'évaluation et annonce des résultats	p. 16
Renseignements	p. 17

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme conjoint MEQ-FQRSC vise le développement, la réalisation et la diffusion de recherches pertinentes sur la persévérance et la réussite de l'élève¹ à tous les ordres d'enseignement (préscolaire, primaire, secondaire, collégial et universitaire) ainsi que sur les facteurs individuels, sociaux, culturels, organisationnels et systémiques qui les influencent. Son objectif est également d'assurer la disponibilité des données sur le sujet et de privilégier un élargissement des perspectives de recherche en incitant les chercheuses et chercheurs de l'éducation et de plusieurs autres disciplines, notamment ceux et celles des domaines social, politique, économique et psychologique, à participer à la recherche.

Dans le cadre de ce programme, les projets de recherche réalisés en partenariat avec le milieu de l'intervention seront privilégiés (réseau de l'éducation, réseau de la santé et des services sociaux, organismes communautaires, etc.). Ils devront être basés sur des partenariats existants ou en susciter de nouveaux. Ils devront aussi comporter des mesures concrètes facilitant la diffusion des résultats de la recherche ainsi que leur appropriation par les décideurs, le personnel scolaire ou d'autres intervenants. De plus, ces résultats devront permettre d'appuyer des interventions favorisant la poursuite du cheminement scolaire des élèves et leur réussite. Une analyse différenciée selon le sexe des élèves et, s'il y a lieu, selon la langue d'enseignement et la région, devra être présentée dans la démarche et les résultats de recherche. Les objectifs du programme sont les suivants :

- Favoriser le développement de connaissances permettant de soutenir adéquatement les élèves dans la poursuite de leur cheminement scolaire et faciliter ainsi leur réussite.
- Favoriser la création d'un partenariat entre le milieu de la recherche, le réseau de l'éducation, les organismes publics et les organismes communautaires.

¹ Dans le présent document, le mot élève désigne l'ensemble des populations scolaires, de la maternelle à l'université.

- Faciliter la diffusion, l'appropriation et l'application des résultats de recherche auprès du personnel scolaire et des autres intervenants concernés.

Définies à l'origine du programme, les grandes préoccupations de recherche restent importantes pour le Ministère. Elles peuvent être consultées dans le document du programme de recherche 2002-2003 dans le site Internet du Fonds à l'adresse suivante : <http://www.fgrsc.gouv.qc.ca/archives/pdf/actions/reussite.pdf>. Toutefois, c'est sur les priorités identifiées pour l'année 2004-2005 que les propositions de recherche de ce concours devront porter et les chercheuses et chercheurs devront préciser de façon explicite la ou les priorités qui font l'objet de leur proposition.

PRIORITÉS POUR 2004-2005

Les priorités de recherche identifiées tiennent compte d'une part, des besoins du milieu de l'éducation et d'autre part, puisque ce concours est le dernier des trois initialement prévus, de certains besoins pour lesquels aucun ou peu de projets ont été subventionnés dans les deux concours précédents. Les travaux de recherche peuvent être réalisés dans le cadre d'un projet novateur, d'une synthèse de connaissances ou d'une bourse doctorale ou postdoctorale. En plus de ces différentes formes de demandes de financement, **les chercheurs peuvent présenter une demande d'équipe en émergence dans le cas de la priorité 2.1 sur la pédagogie universitaire.**

Les priorités suivantes sont retenues par les partenaires pour le concours 2004-2005 :

1. Gestion en éducation et organisation scolaire

- 1.1. La **gestion des établissements scolaires** : Dans le contexte de la réforme du système d'éducation, comment définir et orienter les rôles et les responsabilités des gestionnaires afin d'améliorer l'effet de leurs interventions sur la persévérance et la réussite des élèves à tous les ordres d'enseignement? Quel est le profil de compétences requis chez les gestionnaires? Quelles modalités sont mises en place pour préparer la relève de gestion? Sont-elles adaptées aux conditions et aux changements du système scolaire ? Quels sont les effets de la planification stratégique et de l'évaluation institutionnelle, incluant les plans de réussite dans les collèges, sur la persévérance et la réussite scolaires?
- 1.2. La **diversification des voies de formation au secondaire** : Comment réaliser la diversification des voies de formation afin de répondre aux besoins des diverses clientèles, particulièrement les élèves qui éprouvent des difficultés dans leur parcours scolaire, afin d'améliorer leurs possibilités de qualification et d'insertion sociale et professionnelle? Quelles passerelles sont prévues pour assurer une continuité dans le cheminement scolaire des élèves en formation générale des jeunes, en formation générale des adultes et en formation professionnelle et technique? Répondent-elles aux besoins ?

2. Approches pédagogiques et évaluation

- 2.1. La **pédagogie universitaire** : Quels sont les besoins de formation du personnel enseignant des universités sur le plan de la pédagogie? Quels sont les effets des diverses approches pédagogiques (conventionnelles ou technologiques) utilisées en milieu universitaire sur la persévérance et la réussite scolaires? Quels sont les différents facteurs qui peuvent en favoriser l'efficacité?
- 2.2. Le **développement et l'évaluation des compétences** : Quelles stratégies pédagogiques doivent être mises en place afin de favoriser le développement des compétences? Dans un contexte où le champ de l'évaluation est soumis à des changements de paradigme, comment doivent être adaptés les diverses approches d'évaluation et les processus d'évaluation des compétences, notamment l'évaluation aux fins de classement, l'interprétation normative et l'interprétation critérielle des résultats? Comment adapter les instruments d'évaluation et les échelles aux besoins particuliers de certains élèves, notamment les élèves en difficulté et les élèves handicapés ? Quels sont les effets des nouvelles approches d'évaluation (par ex :évaluation contextualisée, évaluation en cours d'apprentissage) sur la persévérance et la réussite scolaires?
- 2.3. La **reconnaissance des acquis** : Quels sont les différents modes de reconnaissance des acquis chez les adultes en formation générale et en formation professionnelle? Quelles en sont les caractéristiques et les conditions d'application ? Quels en sont les impacts sur le cheminement scolaire et professionnel de même que les retombées sur le plan des coûts et du temps de formation?

3. L'intervention éducative centrée sur l'élève

- 3.1. L'**intégration des services** : Quels sont les divers modèles expérimentés sur le terrain, au Québec et ailleurs, afin d'assurer l'intégration des services (éducation, santé et services sociaux, loisirs, culture) ? Quelles sont les conditions requises pour assurer la mise en œuvre et la qualité des services intégrés? Comment les services intégrés doivent-ils être développés pour s'adapter à l'évolution des besoins personnels, éducatifs et sociaux? Là où l'expérience a été tentée, quels résultats sur la persévérance et la réussite scolaires ont été obtenus suite à l'intégration des services?
- 3.2. L'**accompagnement pédagogique des élèves** : Comment sont conçus et mis en œuvre les différents modèles d'accompagnement des élèves tel que le tutorat, le mentorat ou les autres formules d'encadrement et d'aide individualisée à tous les ordres d'enseignement? Quels en sont les conditions de réussite et les effets sur la persévérance et la réussite scolaires?
- 3.3. Les **difficultés personnelles et familiales** : Quelles difficultés personnelles et familiales les élèves jeunes et adultes, du 2^e cycle du secondaire, du collégial et de l'université, rencontrent-ils? Quels sont les effets de ces difficultés sur la motivation aux études, la persévérance et la réussite scolaires?

- 3.4. Les **transitions secondaire-collégial et collégial-universitaire** : Du point de vue des élèves, comment sont vécues les transitions secondaire-collégial et collégial-université? Quelles sont les stratégies d'adaptation aux encadrements et aux pratiques pédagogiques mises en œuvre par les élèves lors de ces transitions? Quel est le point de vue des parents à l'égard des transitions et quel rôle de soutien jouent-ils dans ces moments stratégiques du cheminement scolaire des élèves ?
- 3.5. L'**orientation des jeunes et des adultes** : Quels sont les facteurs qui conditionnent les choix de carrière des jeunes et des adultes ? Quelles sont les pratiques novatrices et les mesures qui aident les élèves à s'orienter dans leur cheminement scolaire et professionnel? Quelles sont les conditions d'implantation et les effets de l'approche orientante dans le milieu scolaire et quels en sont les effets sur le cheminement des élèves?
- 3.6. Le **retour et le maintien aux études chez les adultes de 25 ans et plus** : Afin de favoriser la persévérance scolaire de ceux et celles qui souhaitent entreprendre des études, quels sont les besoins de formation des adultes de 25 ans et plus qui ne détiennent pas de premier diplôme ou de qualification professionnelle? Quelles modalités novatrices (programmes de formation, mesures de soutien et d'accompagnement, etc.) sont mises en œuvre afin de favoriser tant le retour que le maintien aux études de ces derniers ?

4. Problématiques globales

- 4.1. Les **perceptions, les croyances et les attitudes** : Quelles sont les perceptions, les croyances et les attitudes des élèves, du personnel (enseignants, professionnels et gestionnaires) et des parents à l'égard de la persévérance et de la réussite scolaires? Comment ces perceptions, attitudes et croyances se traduisent-elles à travers les actions entreprises en milieu scolaire et dans les pratiques professionnelles du personnel en regard de la persévérance et de la réussite scolaires?
- 4.2. Le **continuum d'activités éducatives** : Comment peut-on concevoir et mettre en œuvre un véritable continuum qui prenne en considération les besoins éducatifs des jeunes et des adultes tout le long de la vie, de la petite enfance jusqu'à l'école, de la maternelle jusqu'à l'université? Existe-t-il des expériences, ailleurs dans le monde, qui sont prometteuses à cet effet et qui pourraient inspirer le système scolaire québécois, ses réseaux et ses établissements ? Comment la communauté éducative québécoise pourrait-elle être interpellée par ces tendances émergentes ?

Les propositions doivent prendre en considération, autant que faire se peut, l'analyse différenciée selon le sexe, la langue d'enseignement et la dimension régionale. L'accent doit obligatoirement être mis sur une ou plusieurs des priorités identifiées pour que la proposition soit retenue. Un espace est prévu à cet effet dans les formulaires de lettre d'intention et de demande de financement. Afin de répondre à la préoccupation de transfert des résultats de la recherche manifestés par les partenaires, une attention particulière devra être apportée à cet aspect dans les propositions. En plus des formes de diffusion scientifique habituellement prévues, les chercheuses et chercheurs, boursiers et boursières devront indiquer la façon dont ils entendent transmettre les résultats de leurs recherches, notamment aux milieux de l'éducation. La pondération dans les critères de la

pertinence des lettres d'intention et de l'évaluation scientifique sera ajustée afin de s'assurer que cet aspect soit pris en considération.

RAPPEL IMPORTANT

Afin de maximiser les chances de succès de la demande, celle-ci devra répondre de façon explicite aux questions suivantes :

- Comment la demande présente-t-elle un caractère novateur par rapport à l'état actuel des connaissances ?
- Dans quelle mesure répond-elle à l'une ou plusieurs des priorités de recherche ?
- Comment le caractère interdisciplinaire de l'équipe de recherche se formalise-t-il ?
- Comment la préoccupation de diffusion et de transfert des résultats de recherche ou de valorisation de la programmation, spécialement auprès des intervenants du monde de l'éducation, s'articule-t-elle ?

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le *Programme de recherche sur la persévérance et la réussite scolaires 2004-2005* répond aux règles habituelles établies par le Fonds de recherche sur la société et la culture quant à l'admissibilité des chercheurs et des étudiants, à la recevabilité des demandes, aux dépenses admissibles², au respect de la propriété intellectuelle, aux rapports à remettre, aux montants alloués et aux périodes d'attribution. Pour plus de détails, les chercheuses et chercheurs sont invités à consulter les *Règles générales communes des Fonds de recherche du Québec* dans le site Internet du Fonds (www.fqrsc.gouv.qc.ca).

Ce programme s'adresse aux chercheuses et chercheurs d'universités, d'établissements affiliés et de collèges. Pour l'année 2004-2005, les types d'aide financière disponibles sont les suivants :

- a) **appui à des projets novateurs** : soutien aux travaux de recherche de nature fondamentale ou appliquée axés sur l'avancement et le transfert des connaissances;
- b) **appui à la relève** : bourses de doctorat en recherche, bourses de recherche postdoctorale;
- c) **appui à la synthèse** de connaissances
- d) **soutien à une équipe de recherche en émergence** uniquement pour la priorité 2.1 sur la *Pédagogie universitaire*

² Sauf pour le dégageant des chercheuses et chercheurs de collège. Voir note plus loin.

Les chercheuses et chercheurs ainsi que les boursières et boursiers qui recevront un financement dans le cadre de ce programme devront participer à des activités de suivi, organisées par le Fonds, pour mettre à profit l'évolution de leurs travaux et les résultats de leurs recherches auprès des partenaires du programme.

Les demandes peuvent être rédigées en français ou en anglais. Toutefois, le titre et le résumé du projet doivent être en français. Le *curriculum vitae* doit être présenté sur le formulaire électronique prévu à cet effet dans le site Internet du Fonds. Dans certains cas, des pièces particulières (ex. : lettres d'autorisation et d'appui, relevés de notes) doivent être transmises par courrier. Le dépôt de ces pièces doit respecter les dates limites fixées pour le dépôt des demandes et les cachets de poste ou de messagerie en font foi.

L'approbation du projet par un comité d'éthique de la recherche est exigée, sauf si les personnes peuvent justifier, dans la description de leur projet, qu'elles n'ont pas à remplir cette exigence. Le versement de la subvention est conditionnel au dépôt d'un certificat d'éthique, s'il est jugé nécessaire.

Le financement demandé ou obtenu d'autres sources pour le même projet doit être mentionné sur le formulaire de demande, et des détails doivent être donnés quant à la durée du projet et au montant demandé ou obtenu.

Le Fonds entend soutenir une recherche de qualité, utiliser d'une manière responsable les fonds publics et faire preuve d'impartialité lorsqu'il attribue, par voie de concours, des subventions et des bourses, en procédant à l'évaluation rigoureuse des demandes qu'il reçoit. Il accorde donc une grande attention au recrutement des évaluatrices et évaluateurs et au fonctionnement des comités d'évaluation. Les demandes de subventions et les demandes de bourses sont évaluées par des comités de pairs multidisciplinaires venant des milieux scientifiques. Les membres de ces comités sont choisis d'après leur champ de compétence en lien avec le programme de recherche et leur expérience en matière de recherche subventionnée.

DATES DU CONCOURS ET PÉRIODE DE SUBVENTION

Une lettre d'intention est **OBLIGATOIRE** pour tous les types de demandes admissibles à ce programme. Le formulaire de lettre d'intention, disponible dans le site Internet du Fonds (www.fqrsq.gouv.qc.ca), à la section *Programme des actions concertées*, sous l'appellation « Formulaire », doit être transmis au plus tard le **MERCREDI LE 21 AVRIL 2004, à 14 heures**. Les pièces à joindre, si nécessaires, sont attendues pour la même date. Seules les demandes retenues à cette étape sont admissibles à une demande d'aide financière.

Pour les demande d'aide financière, les formulaires sont disponibles dans le site Internet du Fonds sous les appellations respectives de « Demande d'aide financière du Programme des actions concertées », « Bourse de doctorat en recherche » et « Bourse de recherche postdoctorale ». Ceux-ci doivent être transmis au plus tard le **MERCREDI LE 22 SEPTEMBRE 2004, à 16 heures**. Les pièces à joindre, si nécessaires, sont attendues pour la même date.

La date prévue pour le début des projets, du fonctionnement d'équipe ou des octrois de bourses est fixée au **1^{er} JANVIER 2005**.

DESCRIPTION ET NATURE DE L'AIDE FINANCIÈRE³

a) Appui à des projets novateurs

L'aide financière accordée consiste en une subvention dont la valeur varie selon l'envergure du projet. Elle peut atteindre 75 000 \$ par période de 12 mois. Le projet peut s'échelonner sur une période de deux ou trois ans. Le montant maximal par subvention est de 150 000 \$.

La subvention doit être utilisée pour le financement de dépenses courantes reliées directement à la réalisation du projet de recherche. Seuls les postes budgétaires suivants sont admissibles : rémunération du personnel de recherche, frais de déplacement et de séjour, matériel, fourniture de recherche et petits équipements, services informatiques et communications, frais de diffusion des résultats de recherche et dégagelements de chercheuses ou chercheurs de collège⁴. Aucune autre dépense n'est admissible. Pour plus d'information, consulter les *Règles générales communes des Fonds de recherche du Québec* dans le site Internet du Fonds (www.fqrsq.gouv.qc.ca).

b) Appui à la relève

Bourse de doctorat en recherche

La valeur maximale d'une bourse de doctorat en recherche est de 25 000 \$ par année pour une période de trois ans. À l'intérieur de sa période d'admissibilité, soit neuf sessions, un boursier peut recevoir un maximum de 75 000 \$. Pour l'ensemble des règles régissant l'octroi de bourses doctorales, voir dans le site Internet du Fonds la rubrique *Soutien à la relève scientifique*.

Bourse de recherche postdoctorale

La valeur maximale d'une bourse pour un stage postdoctoral est de 40 000 \$ par année pour une période maximale de deux ans. La durée minimale de cette bourse est de six mois. À l'intérieur de sa période d'admissibilité, un boursier peut donc recevoir un maximum de quatre versements pour un total de 80 000 \$. Pour l'ensemble des règles régissant l'octroi de bourses de recherche postdoctorale, voir dans le site Internet du Fonds la rubrique *Soutien à la relève scientifique*.

³ Dans le cadre de ce programme d'action concertée avec le MEQ, l'aide financière est majorée par rapport aux programmes réguliers du Fonds afin d'inciter les chercheurs et les étudiants à mettre l'accent sur des thématiques d'une pertinence stratégique pour le milieu de l'éducation.

⁴ Les chercheuses et chercheurs de collège qui présentent une proposition de recherche à titre de chercheurs principaux ou de cochercheurs peuvent soumettre une demande de dégagelement équivalant à un maximum d'une demi-tâche d'enseignement. Cette dépense doit être justifiée en lien avec les activités du projet. Le montant de dégagelement s'ajoute à l'enveloppe maximale prévue pour le projet.

c) Appui à la synthèse de connaissances

La valeur maximale d'une subvention d'appui à la synthèse de connaissances est de 25 000 \$ pour un an. La subvention doit être utilisée pour le financement de dépenses courantes reliées directement à la réalisation de la synthèse et au transfert des connaissances issues de celle-ci.

d) Soutien à une équipe de recherche en émergence en Pédagogie universitaire

Le financement d'émergence vise les chercheurs intéressés à se concerter pour former une équipe et pour définir un programme de recherche. Ce financement d'élaboration de programmation de recherche donne aux chercheurs un moyen de s'organiser et de se mobiliser pour participer éventuellement à la compétition avec des équipes en fonctionnement. La valeur maximale d'une subvention de soutien à une équipe en émergence dans le cadre de ce programme est de 50 000\$/an pour une période de deux ans. Ce montant maximal est obtenu si l'équipe se développe en partenariat avec le milieu⁵.

Note : Les personnes qui présentent un demande *d'équipe en émergence* à titre de responsable peuvent aussi présenter une demande dans un autre volet du programme de recherche (recherche innovante ou synthèse de connaissances).

LETTRE D'INTENTION : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les personnes intéressées par l'une ou l'autre des formes de subventions ou bourses de ce programme doivent **obligatoirement** remplir le formulaire de lettre d'intention dans le site Internet (www.fqrsq.gouv.qc.ca), à la section *Programme des actions concertées*, sous l'appellation « Formulaire Actions concertées. Lettre d'intention ».

À cette étape, seul le curriculum vitæ du demandeur principal est requis. Il doit être présenté sur le formulaire de *curriculum vitæ* prévu à cet effet dans le site Internet. Un comité, formé des partenaires de l'action concertée, évalue la pertinence des propositions soumises et de leurs retombées par rapport aux priorités 2004-2005.

⁵ Équipe en partenariat : Le partenariat vise à favoriser la participation des partenaires des milieux et mettre à contribution leur expertise dans la production de connaissances et dans le développement d'innovations. Cette configuration permet aux chercheurs universitaires de développer des problématiques qui recèlent à la fois des enjeux théoriques et des enjeux pratiques et leur permet de répondre aux besoins de développement des organisations externes en créant des alliances durables avec celles-ci. Une équipe peut ainsi s'adjoindre un certain nombre de partenaires : intervenants, professionnels, chercheurs ou gestionnaires appartenant à des organisations externes. Il peut s'agir d'organismes ou d'établissements des secteurs public, communautaire ou privé, engagés dans divers champs d'action ou encore dans la production de biens ou services dans le domaine social, économique ou culturel. Les partenaires sont liés par une entente formelle (ou un projet d'entente) approuvée par les autorités de l'université et celles des organisations impliquées. Cette entente définit les obligations et les responsabilités des parties. <http://www.fqrsq.gouv.qc.ca/programmes/subvention/index.html>.

a) Appui à des projets novateurs - Les critères d'évaluation des lettres d'intention sont les suivants :

- **Adéquation du projet aux priorités 2004-2005 (50 points)**

Indicateurs :

Pertinence du projet par rapport aux priorités;

Adéquation du projet par rapport aux champs et populations ciblées;

Prise en considération des réalités différenciées selon le sexe, la langue d'enseignement et la dimension régionale, s'il y a lieu.

- **Qualité du transfert des connaissances prévu et nature des retombées anticipées (30 points)**

Indicateurs :

Applicabilité des résultats attendus;

Impact potentiel des retombées sur l'orientation et l'application de politiques et programmes publics, et l'avancement des connaissances;

Ampleur et qualité du plan de transfert des connaissances;

Qualité du transfert auprès des utilisateurs potentiels des résultats de la recherche.

- **Lien avec des partenaires du milieu (20 points)**

Indicateur :

Implication et degré de collaboration des partenaires.

b) Appui à la relève - Les critères d'évaluation des lettres d'intention sont les suivants :

- **Adéquation du projet de bourse aux priorités établies pour l'année 2004-2005 et aux champs ciblés (60 points)**

Indicateurs :

Pertinence du projet par rapport aux priorités 2004-2005;

Adéquation du projet par rapport aux champs et populations ciblées ;

Prise en considération des réalités différenciées selon le sexe, la langue d'enseignement et la dimension régionale, s'il y a lieu.

- **Nature et portée des retombées anticipées du programme d'études (30 points)**

Indicateurs :

Applicabilité des résultats attendus;

Impact potentiel des retombées sur l'orientation et l'application des politiques et programmes publics, et l'avancement des connaissances.

- **Stratégies prévues pour le transfert des connaissances (10 points)**

Indicateur :

Qualité de la stratégie de transfert, notamment auprès des partenaires du programme.

c) Appui à la synthèse de connaissances - Les critères d'évaluation des lettres d'intention sont les suivants :

- **Adéquation du projet aux priorités 2004-2005 (60 points)**

Indicateurs :

Pertinence du projet par rapport aux priorités;

Adéquation du projet par rapport aux champs et populations ciblés;

Prise en considération des réalités différenciées selon le sexe, la langue d'enseignement et la dimension régionale, s'il y a lieu.

- **Qualité du transfert des connaissances prévu et nature des retombées anticipées (40 points)**

Indicateurs

Applicabilité des résultats attendus;

Impact potentiel des retombées sur l'orientation et l'application des politiques et programmes publics, et l'avancement des connaissances;

Ampleur et qualité du plan de transfert des connaissances.

d) Soutien à une équipe de recherche en émergence – sur la Pédagogie universitaire - Les critères d'évaluation des lettres d'intention sont les suivants :

- **Adéquation de la programmation à la recherche sur la pédagogie universitaire 2004-2005 (60 points)**

Indicateurs :

Pertinence de la programmation de recherche par rapport à la pédagogie universitaire et en lien avec la persévérance et la réussite scolaires

Prise en considération des réalités différenciées selon le sexe, la langue d'enseignement et la dimension régionale, s'il y a lieu

Démonstration des avantages de la mise en commun prévue des expertises pour développer et consolider une programmation

- **Qualité des activités de concertation et retombées anticipées (30 points)**

Indicateurs :

Démonstration de l'efficacité attendue des moyens envisagés pour établir la concertation

Retombées attendues de la programmation envisagée.

- **Lien avec des partenaires du milieu (10 points)**

Indicateur :

Implication et degré de collaboration des partenaires ou d'utilisateurs potentiels des résultats issus de la programmation de la recherche.

Le comité d'évaluation de pertinence des lettres d'intention fait ses recommandations au Fonds, qui invite les personnes dont les propositions ont été retenues à présenter une demande de subvention ou à faire leur demande de bourse. Les résultats de l'évaluation de la pertinence des projets sont transmis aux évaluateurs lors de l'évaluation scientifique. Les personnes ont donc intérêt à tenir compte des commentaires et suggestions faits à cette étape ou à expliquer leur choix de ne pas le faire.

DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

a) Appui à des projets novateurs

Le dossier de la demande est rempli de façon électronique dans le site Internet du Fonds, à la section *Programme des actions concertées* à l'aide du formulaire « Demande d'aide financière au programme des actions concertées ». Un comité de pairs procédera à l'évaluation scientifique des propositions et recommandera au Fonds et à son partenaire les demandes à retenir. Les conditions d'octroi de ces subventions et bourses sont les mêmes que celles indiquées dans les règles générales communes des Fonds de recherche du Québec.

Les critères de l'évaluation scientifique des **demandes d'appui à des projets novateurs** sont les suivants :

- **La qualité scientifique du projet (50 points)**

Indicateurs :

Pertinence du cadre théorique par rapport à l'objet et aux objectifs de la recherche et introduction de dimensions explicatives ou interprétatives inédites;

Mise en évidence, par la recension critique, du manque d'études sur la question ou des limites des connaissances sur le sujet;

Originalité de la perspective dans laquelle est présentée la problématique;

Adéquation de la méthodologie avec l'objet et les objectifs de la recherche et ses garanties de rigueur dans la collecte, le traitement et l'analyse des données;

Réalisme des étapes de réalisation par rapport aux objectifs du projet.

- **La pertinence du projet en lien avec les priorités du programme (10 points)**

Indicateurs

Adéquation entre le projet et les priorités 2004-2005 définies dans le programme;

Importance des retombées potentielles pour la société.

- **Le potentiel novateur du projet et les retombées anticipées en relation avec l'objectif du projet (20 points)**

Indicateurs :

Démonstration convaincante de retombées utiles, notamment pour le renouvellement des enseignements sur le sujet, ainsi que des publications et communications prévues à cet effet;

Démonstration de retombées pratiques utiles au renouvellement des applications dérivées des résultats et prévision d'activités de transfert à cet effet auprès des différents partenaires;

Forme et intensité de la contribution et de l'implication des partenaires.

- **La capacité scientifique des chercheurs et des membres de l'équipe (20 points)**

Indicateurs :

Démonstration, dans les *curriculum vitae* des chercheurs, d'une productivité scientifique appropriée à leur niveau d'expérience (publications, communications, subventions);

Démonstration, dans les *curriculum vitae* des chercheurs, d'une expertise particulière dans le domaine de la recherche où se situe le projet;

Démonstration, dans les *curriculum vitae* des chercheurs, d'une expérience dans la direction de mémoires et de thèses;

Association d'étudiants de 2^e et 3^e cycles aux travaux nécessaires à la réalisation du projet.

b) Appui à la relève

Bourse de doctorat en recherche

Les candidates et candidats sont responsables de leur demande, qui doit inclure **toutes** les pièces requises. La liste de ces pièces et l'avis de dépôt devront être imprimés et joints à la demande. Le formulaire et la liste des pièces à fournir sont disponibles dans le site Internet du Fonds sous la rubrique « Demande de bourse doctorale au programme des actions concertées ». Seuls le formulaire électronique prévu pour l'exercice financier 2004-2005 et les autres pièces requises sont acceptés. Aucune annexe ou autre pièce que celles exigées ne sont transmises au comité d'évaluation. Il n'y a pas de mise à jour possible du dossier après la date limite de présentation des demandes. Il est toutefois possible de mettre à jour vos coordonnées (adresse, numéro de téléphone et courriel).

Les critères de l'évaluation scientifique pour les **demandes de bourse de doctorat en recherche** sont :

- **L'excellence du dossier universitaire (30 points)**

Indicateurs :

Moyenne cumulative obtenue;

Progression et durée dans les études;

Octroi de bourses ou de distinctions.

- **L'aptitude à la recherche et, s'il y a lieu, l'expérience pertinente en recherche (20 points)**

Indicateurs :

Justification de la demande et présentation générale du dossier;
Expérience et réalisations du candidat ainsi que ses lettres d'évaluation.

- **La qualité de l'intérêt scientifique du projet de recherche (30 points) (note de passage de 70 % pour ce critère)**

Indicateurs :

Originalité du projet, clarté des objectifs et pertinence de la méthodologie par rapport à ceux-ci;
Contribution à l'avancement des connaissances dans le domaine;
Nature des retombées anticipées et transfert des connaissances.

- **La pertinence du projet doctoral par rapport aux priorités du programme (10 points)**

Indicateurs :

Adéquation entre le projet et les priorités 2004-2005 définies dans le programme;
Importance des retombées potentielles pour la société.

- **La qualité du milieu d'encadrement (10 points)**

Indicateurs :

Justification du choix du milieu d'encadrement.
Productions scientifiques et dossier d'encadrement de la directrice ou du directeur de thèse en lien avec la thématique et l'objet de recherche de la candidate ou du candidat.

Bourse de recherche postdoctorale

Les candidates et candidats sont responsables de leur demande, qui doit inclure **toutes** les pièces requises. La liste de ces pièces et l'avis de dépôt devront être imprimés et joints à la demande. Le formulaire et la liste des pièces à fournir sont disponibles dans le site Internet du Fonds, sous la rubrique « Demande de bourse de recherche postdoctorale au programme des actions concertées ».

Les critères de l'évaluation scientifique des **demandes de bourses de recherche postdoctorale** sont :

- **La qualité scientifique du projet et du milieu de recherche (50 points)**

Indicateurs :

Clarté et précision de l'approche théorique et des objectifs, pertinence de la méthodologie;
Originalité du projet et contribution de celui-ci à l'avancement des connaissances;
Qualité et pertinence du milieu de recherche par rapport au projet proposé.

- **La qualité scientifique du candidat (40 points)**

Indicateurs :

Compétence par rapport au projet proposé;
Expériences pertinentes et réalisations scientifiques.

- **La pertinence du projet postdoctoral par rapport aux priorités du programme (10 points)**

Indicateurs :

Adéquation entre le projet et les priorités 2004-2005 définies dans le programme;
Importance des retombées potentielles pour la société.

c) Appui à la synthèse de connaissances

Le formulaire pour ce type de devis est le même que pour l'appui à des projets novateurs, soit « Demande d'aide financière au programme des actions concertées ». Toutefois, dans la description du projet, à remplir dans le formulaire, le chercheur devra inscrire le cadre de référence de la synthèse liée au thème proposé, la perspective d'analyse, la méthode de collecte et de classification des documents et des données, les étapes de réalisation, le plan de diffusion et les retombées attendues.

Les critères de l'évaluation scientifique des **demandes pour l'appui à la synthèse de connaissances** sont les suivants :

- **La qualité scientifique (50 points)**

Indicateurs :

Stratégie d'approche de la question et rigueur de l'analyse documentaire;
Capacité de la démarche à dégager les points forts et les lacunes des travaux scientifiques sur le thème étudié et à cerner de nouvelles pistes de recherche ou d'intervention.

- **La qualité de l'équipe de recherche (20 points)**

Indicateurs :

Aptitude de la personne qui demande la subvention et de son équipe, à réaliser le projet;
Qualité de la production scientifique de l'équipe de recherche;
Démonstration de la compétence dans le champ particulier de l'objet d'étude.

- **Le plan de diffusion et les stratégies à mettre en oeuvre (20 points)**

Indicateurs :

Qualité du plan de diffusion;
Pertinence des retombées du projet et caractère novateur de la stratégie de diffusion;
Prise en considération des partenaires dans le plan de diffusion.

- **La pertinence du projet en lien avec les priorités du programme (10 points)**

Indicateurs :

Adéquation entre le projet et les priorités 2004-2005 définies dans le programme;
Importance des retombées potentielles pour la société.

d) Soutien à une équipe de recherche en émergence en Pédagogie universitaire

Deux types d'équipes en émergence peuvent être proposées par les chercheurs. Une équipe qui allie chercheurs universitaires et partenariat et une équipe uniquement universitaire. Les critères proposées ici s'appliquent pour une équipe en partenariat puisqu'il s'agit de l'une des conditions souhaitée pour le développement de cette équipe. Nous rappelons qu'un responsable d'équipe peut aussi, dans le cadre de ce concours, faire une demande de financement pour un projet de recherche.

Les critères de l'évaluation scientifique pour les demandes de soutien à une équipe en partenariat - en émergence - sont :

- **L'effet structurant de la subvention de programmation sur la pédagogie universitaire (30 points)**

Indicateurs

Démonstration des avantages de la mise en commun des expertises des chercheurs et des partenaires pour le développement d'une programmation sur la pédagogie universitaire;

Démonstration de l'efficacité des moyens envisagés et des activités de concertation projetées par les chercheurs et leurs partenaires pour construire cette programmation.

- **La qualité scientifique de la programmation à développer (20 points)**

Indicateurs

Pertinence scientifique des éléments du thème choisi pour l'avancement des connaissances et pour le développement d'applications pratiques;

Cohérence de la problématique, des objectifs et des axes envisagés en vue d'une exploration systématique du thème de la pédagogie universitaire.

- **La compétence des membres de l'équipe (20 points)**

Indicateurs

Capacité du responsable scientifique et du co-responsable partenaire de mener à bien les activités de programmation et de concertation prévues

Complémentarité des expertises des chercheurs et des partenaires et l'avancement différencié en carrière des chercheurs qui formeront l'équipe

- **La qualité du partenariat (20 points)**

Indicateurs

Adéquation du programme de recherche aux besoins et aux objectifs des partenaires;

Bénéfices mutuels attendus de la recherche en partenariat, par les chercheurs et les partenaires, sur les plans scientifique et pratique.

- **La formation à la recherche (10 points)**

Indicateurs

Intégration des étudiants et des stagiaires postdoctoraux, le cas échéant, aux travaux de recherche de l'équipe — formation, encadrement, participation.

PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET ANNONCE DES RÉSULTATS

L'évaluation des demandes d'aide financière est effectuée par un ou des comités d'évaluation qui, au besoin, peuvent requérir l'avis d'experts externes. Les membres du comité d'évaluation comme les experts peuvent provenir du Québec, d'autres provinces canadiennes ou de l'étranger.

Les comités d'évaluation assument la responsabilité du processus d'évaluation en tenant compte des normes de qualité en usage ainsi que des traditions de recherche dans les diverses disciplines concernées. Ils évaluent les demandes selon les critères d'évaluation inscrits dans le programme. Pour les projets de recherche, les prévisions budgétaires sont également évaluées. Les comités d'évaluation ont aussi la tâche de classer au mérite l'ensemble des demandes en identifiant celles qui peuvent faire l'objet d'un financement.

Les partenaires reçoivent les recommandations des comités d'évaluation. Ils sélectionnent, en tenant compte de l'ordre au mérite établi par les comités, les projets devant être soumis au conseil d'administration du Fonds. L'annonce officielle des résultats de ce concours est prévue pour décembre 2004.

RENSEIGNEMENTS

Adresse pour le dépôt des pièces à joindre à la demande qui ne peuvent être acheminées sous format électronique :

Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture
Programme « Persévérance et réussite scolaires 2004-2005 »
140, Grande Allée Est, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 5M8

Pour plus d'information, s'adresser à :

Nathalie Roy
Gestionnaire du programme des actions concertées
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture
Téléphone : (418) 643-7582 poste 3138
Télécopieur : (418) 644-5248
Courriel : nathalie.roy@fqrsc.gouv.qc.ca